



## Procès-verbal

Suivi par Frédéric BESSAT

### Réunion du Comité Syndical du 19 mai 2016 à 20h00

Communauté de Communes du Genevois

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – M. Hubert BERTRAND – M. Jean-Claude CHARLIER – M. Dominique GUERITEY – M. Jack Frédéric LAVOUE – M. François MEYLAN – M. Patrice DUNAND, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN

– **Communauté de Communes du Bas Chablais**

M. Jean NEURY – Mme Marie-Pierre BERTHIER, suppléante de M. Dominique BONAZZI – M. Pierre FILLON

– **Commune de Thonon les Bains**

M. Jean DENAIS – M. Jean-Yves MORACCHINI

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI donne pouvoir à M. Jean-Pierre MERMIN

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD – M. Guy FLAMMIER donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Christophe MAYET – M. Régis PETIT – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX donne pouvoir à M. Régis PETIT

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET – M. Roland LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

– **Communauté de Communes des Collines du Léman**

M. Joseph DEAGE

**Excusés:** M. Jean-Luc SOULAT – M. Claude MANILLIER – M. Stéphane VALLI – M. Louis FAVRE – M. Serge SAVOINI – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX – M. Vincent SCATTOLIN – M. Martial SADDIER – M. Bernard BOCCARD – M. Dominique BONAZZI – M. Guy FLAMMIER – M. Daniel RAPHOZ

## ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2016.....	3
III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE BUREAUX .....	3
IV. POLE METROPOLITAIN.....	3
POINT N°1 - VALIDATION DES PROJETS DE STATUTS DU POLE METROPOLITAIN.....	3
POINT N°2 – CALENDRIER PREVISIONNEL D'APPROBATION DES STATUTS PAR LES EPCI MEMBRES DE L'ARC SYNDICAT MIXTE.....	4
V. GRAND GENEVE .....	4
POINT N°1 – PREPARATION DU BUREAU DU GLCT DU GRAND GENEVE DU 26 MAI 2016.....	4
POINT N°2 – TRAVERSEE DU LAC .....	4
VI. COMMUNICATION : POINT D'INFORMATION.....	5
POINT N°1 – EVENEMENTS GRAND GENEVE.....	5
VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	6
POINT N°1 – APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE ECONEXT .....	6
POINT N°2 – PROJET D'AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII).....	7
VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE .....	7
POINT N°1 : PREPARATION DU SALON REHABITAT- EDITION 2017 .....	7
IX. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE .....	7

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Marin GAILLARD est désigné secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2016**

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2016 est adopté.

## **III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE BUREAUX**

Les sujets abordés lors de la réunion du Bureau du 19 mai sont également traités dans le cadre de la présente séance.

## **IV. POLE METROPOLITAIN**

### **POINT N°1 - VALIDATION DES PROJETS DE STATUTS DU POLE METROPOLITAIN**

Le Président de l'ARC rappelle que la feuille de route politique de l'ARC adoptée à l'unanimité le 9 octobre 2014 par son Comité syndical s'intitule « Un ARC fort pour un Grand Genève fort : vers un Pôle métropolitain ». Les élus de l'ARC travaillent depuis 20 mois à la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain : il s'agit désormais de lancer la procédure de création du Pôle métropolitain du Genevois français.

Pour réaliser les équipements et services nécessaires aux habitants et aux entreprises du Genevois français, pour exister au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes, il faut porter une vision et une ambition fortes, « un ARC fort, pour un Grand Genève fort ». La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain marque cette volonté et cette évolution : elle traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions communes après 10 ans de travail commun (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 Pôle métropolitain).

La création du Pôle métropolitain vise à engager une nouvelle étape de l'intégration du territoire. Il s'agit de :

- porter le développement du Genevois français dans une géographie institutionnelle en pleine évolution, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le développement du Grand Genève, l'évolution du périmètre de compétences entre l'Etat, les Conseils régionaux et les Départements, l'affirmation du fait métropolitain et le renforcement des intercommunalités ;
- renforcer nos capacités d'impulsion, de coordination et d'actions afin d'assurer un développement plus équilibré du Genevois français et du Grand Genève, notamment en termes de logements, d'emplois, de mobilité, d'urbanisme, d'environnement, de développement économique ;
- obtenir des leviers de partenariat supplémentaires. L'ARC mène actuellement des négociations avec l'ensemble des partenaires, qu'ils soient français ou suisses, pour trouver les solutions de financement et de mise en œuvre pour les infrastructures, services et équipements nécessaires à la population de l'ARC et du Grand Genève.

Pour remplir ces objectifs, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage sur trois domaines prioritaires : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Ses missions sont simples : développer la concertation et l'action coordonnée des intercommunalités membres, être force de proposition et d'action, renforcer la capacité de négociation au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président appelle de ses vœux un Pôle métropolitain, un «ARC» fort, pour franchir un palier, impulser de nouvelles actions d'envergure métropolitaine, construire intelligemment le Grand Genève.

*Monsieur François MEYLAN revient sur l'article 6 des statuts. Il s'interroge sur la possibilité pour le Pôle d'adhérer à d'autres organismes tels que le GLCT Transports Publics. Monsieur Frédéric BESSAT explique que c'est l'intérêt métropolitain qui précise le périmètre d'action de l'ARC. Le Pôle, dans le projet de statuts, ne porte pas de missions opérationnelles, il ne peut aujourd'hui être membre de structures opérationnelles telles que des SPL ou le GLCT Transports Publics. Toutefois, sous réserve d'une modification ultérieure des statuts et de l'intérêt métropolitain qui confierait un rôle plus opérationnel au Pôle métropolitain, ce dernier pourra adhérer, avec l'accord de ses membres, à des structures telles que le GLCT Transports Publics. Cette éventualité requiert cependant un transfert de compétences préalable de ses membres sur le domaine d'action traité par le GLCT Transports Publics.*

*Monsieur François MEYLAN note que la question de la santé n'est pas identifiée dans les domaines d'intervention du Pôle métropolitain. Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise que ce thème est abordé sous l'angle de la transition énergétique.*

*Monsieur Hubert BERTRAND soutient fortement la création du Pôle métropolitain. Il estime nécessaire et dans l'intérêt de l'ARC de communiquer d'avantage sur cette démarche en ciblant plus particulièrement la population. Il*

suggère donc la mise en place d'un référendum qui permettrait d'impliquer les habitants du territoire dans la démarche qui est menée. Il craint en effet que la communication actuelle ne soit pas suffisante et souligne le besoin de légitimer la création du pôle métropolitain auprès de la population.

Monsieur le Président indique que cette proposition a déjà été débattue par les membres du Comité syndical lors de la séance du 21 avril dernier. La priorité reste l'adoption des statuts par les EPCI membres de l'ARC. Ce n'est que dans un second temps que la population pourra être mieux associée.

Monsieur Gabriel DOUBLET ajoute que l'ARC reste aujourd'hui sur des fonctions de coordination. Dépourvu de compétences opérationnelles, l'appréhension du Pôle métropolitain est difficile pour le grand public. Dès lors, une consultation large de la population comporte des risques. La population est dans l'attente de la concrétisation des mesures et des projets structurants pour le territoire, avec par exemple la création de P+R ou encore la mise en service des BHNS. La consultation de la population doit porter sur des projets concrets.

Monsieur Jean NEURY attire l'attention des élus sur la nécessité de veiller à la cohérence entre les statuts du Pôle métropolitain et ceux de la future agglomération du Chablais, ces derniers n'étant pas finalisés. Monsieur Jean DENAIS rassure le Président de la CC Bas Chablais en rappelant que le cabinet juridique, mandaté pour accompagner l'ARC dans la création de du Pôle, apportera également son soutien aux EPCI membres notamment dans le cadre de la révision de leurs statuts, et ce, pour garantir la bonne cohérence des statuts du Pôle et de ses membres. Chaque EPCI devra d'ailleurs opérer une révision statutaire avant la prise d'arrêté de création du Pôle par le Préfet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de statuts du futur pôle métropolitain, annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le projet de définition de l'intérêt métropolitain, annexé au projet de statuts.

## **POINT N°2 – CALENDRIER PREVISIONNEL D'APPROBATION DES STATUTS PAR LES EPCI MEMBRES DE L'ARC SYNDICAT MIXTE**

Monsieur le Président rappelle qu'il interviendra prochainement dans la plupart des Conseils communautaires des membres de l'ARC pour présenter les statuts du Pôle métropolitain et répondre aux éventuelles interrogations des élus locaux.

Monsieur François MEYLAN demande des précisions sur les prochaines étapes à suivre en vue de la création effective du Pôle métropolitain. Monsieur Frédéric BESSAT explique qu'à l'issue de l'adoption des statuts par les membres, la Région, les Départements de l'Ain et de la Haute Savoie ainsi que les CDCI des deux départements seront consultés par le Préfet de la Haute-Savoie pour émettre un avis sur le projet. Le Préfet du Département de la Haute-Savoie pourra ensuite prendre un arrêté de création. Le Directeur de l'ARC précise que le Préfet n'a pas l'obligation de suivre les avis émis. Monsieur Frédéric BESSAT précise que la création du Pôle impose la dissolution préalable de l'ARC Syndicat mixte.

## **V. GRAND GENEVE**

### **POINT N°1 – PREPARATION DU BUREAU DU GLCT DU GRAND GENEVE DU 26 MAI 2016**

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que l'élaboration du projet de territoire Grand Genève 2016-2030 a été initiée à l'automne 2015. Elle comporte une série de rencontres politiques et techniques. L'objectif est de présenter à l'assemblée le Projet de Territoire Grand Genève et le Projet d'agglomération n°3 en Comité syndical du 24 novembre prochain.

Les réunions des Comités de Pilotage PACA du mois de juin et le Bureau du GLCT du 23 juin permettront de débattre sur une première version du rapport du Projet de territoire et sur la liste d'opérations susceptibles d'un cofinancement de la Confédération au titre du PA3.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que les scénarios démographiques ne peuvent pas être établis sur la base des prescriptions du plan directeur cantonal de Genève. Le Projet de territoire du Grand Genève devrait être le document supérieur, et ne devrait pas avoir à se conformer au Plan directeur cantonal. Il ajoute qu'une réunion spécifique de la Conférence Aménagement est prévue le 24 mai prochain en présence de Monsieur Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat du canton de Genève chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

### **POINT N°2 – TRAVERSEE DU LAC**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que le projet de Traversée du Lac fera l'objet d'une votation cantonale le 5 juin prochain. A cette occasion, le peuple genevois devra se prononcer sur le principe de la Traversée. Compte tenu

des impacts de ce projet, il est indispensable de mettre en place un véritable partenariat transfrontalier afin de définir les mesures d'accompagnement adaptées.

Monsieur Hubert BERTRAND ne s'attend pas à ce que la Suisse prenne réellement en considération les impacts pour les collectivités françaises avoisinantes.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES estime que les votations du 5 juin porteront uniquement sur l'intérêt cantonal de l'ouvrage. Les impacts côtés français restent ignorés alors que l'ouvrage s'impose plus comme un contournement du Grand Genève. Pour peser dans les discussions, il conviendrait d'analyser quels sont les moyens de pression des autorités françaises : convention ESPOO sur les études d'impacts transfrontaliers en matière d'environnement ; contrôle des gabarits des voiries d'accès à l'ouvrage (des aménagements côté français seront indispensables au risque de péjorer le modèle économique de l'ouvrage –PPP).

Monsieur Christian DUPESSEY rejoint Pierre-Jean CRASTES : la Traversée du Lac doit permettre de contourner le Grand Genève dans son ensemble et pas uniquement la ville de Genève.

Jean DENAIS propose d'attendre le résultat de la votation pour interpellier éventuellement le canton de Genève sur les précautions à prendre pour traiter de l'impact de la Traversée du Lac côté français.

## VI. COMMUNICATION : POINT D'INFORMATION

### POINT N°1 – EVENEMENTS GRAND GENEVE

#### • Retour sur l'évènement HES SO

Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que l'ARC soutient l'évènement « Frontières et urbanité » organisé par la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui se tient du 28 avril au 30 juin 2016 dans tout le Grand Genève. 25 bornes-miroirs géantes sont actuellement disposées sur l'ensemble du territoire du Grand Genève et renvoient aux enjeux et à l'avenir de notre région transfrontalière.

Cet évènement tout public permet depuis quelques semaines au Grand Genève et au Genevois français d'occuper une place médiatique importante dans les médias locaux.

L'ARC a particulièrement participé à la visibilité de cet évènement, en assurant une importante couverture médiatique sur le Genevois français à travers notamment :

- une conférence de presse commune avec la mairie de Thonon-les-Bains le 19 avril ;
- des communiqués de presse ;
- l'élaboration et le financement d'un programme reprenant l'ensemble des évènements valorisant les bornes côté français, proposé dans un supplément du Dauphiné, distribué le dimanche 30 avril sur toute la Haute-Savoie, le Pays de Gex et Bellegarde (64000 exemplaires).

Par ailleurs, l'émission TV « Ensemble » du mois de mai, produite en collaboration par la chaîne TV Suisse Léman Bleu et le service communication du Grand Genève, met en exergue cet évènement.

Pour rappel, cinq **communes du Genevois français** accueillent les bornes : il s'agit de Bellegarde-sur-Valserine, Bonneville, Gaillard, Saint-Julien-en-Genevois et Thonon-les-Bains.

Monsieur Gabriel DOUBLET précise qu'à l'occasion de cet évènement, une enquête a été réalisée par HES-SO pour apprécier la qualité de vie et la volonté de vivre ensemble dans le Grand Genève : les principaux résultats témoignent d'une réelle appropriation du Grand Genève par la population. Toutefois, ils soulignent la nécessité d'approfondir les efforts de communication déjà menés pour accompagner le Grand Genève.

#### • Jeux du Grand Genève, informations sur l'organisation

Monsieur Gabriel DOUBLET informe les élus du lancement de la seconde édition des Jeux du Grand Genève qui se tiendra les 4 et 5 juin 2016. Cet évènement réunira près de 3 000 jeunes sportifs de toute la région, dont certains représentent la relève de l'élite sportive. Les compétitions d'une vingtaine de disciplines sportives seront proposées sur 6 sites suisses et français :

- Centre sportif de Vessy (CH)
- Centre sportif du bout-du-monde (CH)
- Centre sportif de sous-moulin (CH)
- Centre aquatique Château Bleu (FR)
- Maison des sports d'Annemasse (FR)
- Lac de Divonne (FR)

Afin d'encourager l'appropriation du Grand Genève par ses habitants, l'ARC accompagne l'édition 2016 à hauteur de 25 500 € aux côtés, pour la partie française, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Afin d'accentuer la communication sur cet évènement, l'émission TV « Ensemble » du mois de juin reviendra sur l'évènement.

- **Exposition photographique consacrée au Grand Genève**

Monsieur Gabriel DOUBLET explique que des professionnels de la photographie ont proposé d'organiser une exposition photographique itinérante pour valoriser le territoire du Grand Genève. Le principal objectif est de montrer la diversité de l'agglomération franco-valdo-genevoise que ce soit en termes de paysage, d'urbanisme, d'activité ou encore de métier. Ce projet se traduirait par l'exposition de photos prises par les habitants du territoire, l'idée étant de collecter une quarantaine de photographies. A cet effet, le Bureau de l'ARC du 15 avril a donné son accord pour assurer le suivi et l'animation du projet. Le budget s'élève à 10 000 €.

Le calendrier vise une inauguration de l'exposition au dernier trimestre 2016 pour un déploiement itinérant courant 2017. Le comité de pilotage de la démarche se réunira les 24 juin, 12 juillet et 2 septembre 2016.

Les collectivités membres de l'ARC sont sollicitées pour relayer cette information dans leur collectivité afin de désigner un représentant au comité de pilotage de la démarche, et de formuler des propositions pour déterminer dates et lieux d'accueil de l'exposition.

Monsieur Gabriel DOUBLET ajoute que cette démarche est soutenue par le Président de l'Association des communes Genevoises, Monsieur Thierry APOTHELOZ, ainsi que par Monsieur François LONGCHAMP.

## VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### POINT N°1 – APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE ECONEXT

Dans le cadre de la stratégie de développement économique « l'éco-cité française du Grand Genève », et dans un esprit de mutualisation, la totalité des collectivités membres de l'ARC a validé son intérêt à participer à un programme expérimental de promotion territoriale et de prospection d'entreprises exogènes au territoire, pour une durée d'un an. Un marché public a été notifié à cet effet le 2 novembre 2015 à l'agence Régional Partner.

Sur la base d'un partage de valeurs communes, il est proposé aux partenaires économiques publics et privés du Grand Genève français, de valider les engagements contenus dans une Charte liée à la démarche de prospection d'entreprises « Econext ». Celle-ci traduit l'ambition de créer collectivement les conditions favorables pour l'accueil des entreprises exogènes ou le redéploiement d'entreprises endogènes sur le territoire en répondant au plus près des attentes des prospects, dans les meilleurs délais et avec la meilleure qualité de réponse possible.

Les signataires correspondent à l'ensemble des collectivités membres de l'ARC ainsi qu'aux agences de développement économique du Genevois français engagées dans une démarche de prospection et d'aide à l'implantation d'entreprises, soit l'ADE01, CLD, MED74 et la SEMAG-Archamps Technopole.

Les engagements de la charte sont détaillés dans le document de séance et présentés par le Vice-président Marin GAILLARD.

Monsieur Jean-Pierre MERMIN interroge Monsieur Marin GAILLARD sur les résultats de cette démarche. Les premiers contacts pris sont-ils concluants ?

Monsieur Lionel PELUD souligne un premier bilan positif puisque près de 18 demandes sont en cours de traitement émanant de divers secteurs géographiques. A compter d'une première prise de contact, il faut compter environ 18 mois pour aboutir à une implantation effective sur le territoire. Un bilan complet sera établi à la fin de la durée du marché public.

En réponse à la question de Monsieur Hubert BERTRAND, Monsieur Lionel PELUD explique que les demandes sont hétérogènes et concernent tous les secteurs d'activités. Certains dossiers sont susceptibles de créer jusqu'à une dizaine d'emplois. Il souligne également le travail collaboratif mené par les différents acteurs de cette démarche (EPCI membres de l'ARC, Agences de développement économiques ...).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à transmettre la charte d'engagement à l'ensemble des partenaires de la démarche ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette charte d'engagement.

## **POINT N°2 – PROJET D’AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D’INNOVATION ET D’INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

La Région Auvergne Rhône-Alpes procède actuellement à la consultation des territoires pour l’élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation (SRDEII) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L’élaboration d’un SRDEII est une obligation réglementaire pour chaque région, introduite par la loi NOTRe, afin de coordonner les engagements internationaux pris par la France avec les enjeux locaux en matière de développement économique, d’innovation et d’internationalisation. Le SRDEII définira les orientations en matière d’aides aux entreprises, de soutien à l’internationalisation et d’aides à l’investissement immobilier et à l’innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l’attractivité du territoire régional, le développement de l’agriculture et du tourisme.

L’ARC Syndicat mixte, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, « l’éco-cité française du Grand Genève » et en complément des engagements communs pris dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020, se doit de s’inscrire dans les actions stratégiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Au regard du partenariat établi entre l’ARC et la Région, il est primordial que le SRDEII tienne compte des atouts et potentiels offerts par le contexte transfrontalier du Grand Genève. Il s’agit de partager avec la Région Auvergne Rhône-Alpes une stratégie ciblée d’intervention publique, centrée sur la diffusion des technologies, avec l’appui précieux des pôles de compétitivité, clusters, grappes d’entreprises et Pôles Territoriaux présents sur le Genevois français.

Marin GAILLARD précise que l’ARC souhaite porter, à l’occasion de la consultation SRDEII, les orientations de sa stratégie de développement économique, « l’éco-cité française du Grand Genève », notamment au regard de l’accent mis par la Région sur l’internationalisation et l’innovation. Il convient également d’évoquer l’engagement de l’ARC aux côtés de la Région sur le volet dédié à l’économie sociale et solidaire et la réflexion engagée autour de l’agriculture et du tourisme.

Marin GAILLARD présente les grandes lignes de la proposition de contribution inscrite au dossier de séance.

*Monsieur Etienne BLANC ajoute que cet avis permettra d’insister sur la spécificité du territoire.*

*Monsieur Christian DUPESSEY suggère d’insérer également un lien avec la question de la formation et de l’enseignement supérieur.*

*Le Comité Syndical approuve cette proposition.*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **AUTORISE** le Président à transmettre sur la base de ces éléments une contribution à Monsieur Martial SADDIER, Vice-Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, délégué au Développement Economique, à l’Emploi et aux Entreprises.

## **VIII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE**

### **POINT N°1 : PREPARATION DU SALON REHABITAT- EDITION 2017**

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES explique que, dans le cadre de la démarche de « plateforme locale de rénovation énergétique » des logements privés, portée par la CC du Genevois, Annemasse Agglomération et la CC du Pays Bellegardien, la CC du Genevois souhaite organiser en mars 2017 une nouvelle édition du salon « Réhabitat » à RochExpo. L’objectif est d’offrir aux habitants du territoire un service « clé en main » pour la rénovation énergétique de leurs habitations, en rassemblant sur une journée l’ensemble des acteurs concernés : acteurs conseil, artisans, architectes et bureaux d’études, banques.*

*Le premier salon organisé en 2014 par la CCG ne s’adressait qu’aux habitants de son territoire mais la dynamique impulsée à l’échelle de l’ARC, notamment via la labellisation TEPOS du territoire, justifie un élargissement au territoire du Genevois français. C’est pourquoi, la Communauté de communes du Genevois sollicite les collectivités membres de l’ARC pour participer à cet évènement et lui donner une ampleur métropolitaine. L’ARC accompagne cette démarche, via la feuille de route du PTCE InnoVales.*

## **IX. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE**

L’article L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales précise que l’organe délibérant d’un établissement public de coopération intercommunale se réunit dans son siège ou dans un lieu choisi par l’organe délibérant dans l’une des communes membres.

Le siège de l’ARC Syndicat mixte ne dispose pas de salle de réunion suffisamment grande pour pouvoir accueillir son comité syndical (43 membres), le Président propose au Comité Syndical de tenir sa prochaine réunion hors du siège administratif de l’ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Comité syndical qui se tiendra le 30 juin 2016 hors du siège administratif de l'ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

**La séance est levée à 21h30.**